

Editorial

Comme dans la plupart des pays à haut revenu de l'OCDE, la pénurie plus ou moins latente en personnel de santé qualifié qui sévit dans les institutions de soins suisses est comblée par du personnel immigrant. Par un phénomène de cascade où chaque pays compense sa pénurie en recrutant dans un pays économiquement plus faible, la migration des professionnels et professionnelles de la santé déplace et concentre la problématique dans les pays les plus défavorisés. Ainsi, même si les professionnels et professionnelles immigrants qu'elle emploie sont issus des pays limitrophes, la Suisse, qui se situe parmi les principaux bénéficiaires de cette cascade migratoire, contribue à la pénurie de personnel des pays les plus pauvres de la planète.

Le présent travail, mandaté par l'Office fédéral de la santé publique et l'Office fédéral des migrations dans le cadre de la Conférence interdépartementale sur la politique extérieure en matière de santé (IK-GAP), documente pour la première fois l'importance et les tendances récentes de ce phénomène en Suisse. Il confirme la forte dépendance de nos institutions de soins face au recrutement international: l'expansion récente des effectifs de professionnels de santé dans les hôpitaux n'a pu être réalisée que grâce à l'apport de professionnels étrangers.

Alors que l'OMS a adopté en mai 2010 un code de conduite pour le recrutement international du personnel de santé pour ses états membres, ces résultats doivent nous interpeler. Ils nous rappellent que la thématique de l'immigration du personnel de santé ne doit pas être abordée isolément. Au contraire, les questions soulevées par la mise en œuvre d'un code de conduite représentent une opportunité pour amorcer une réflexion globale de la gestion des ressources humaines en santé et du mode de fonctionnement de notre système de santé.

Monika Diebold
Directrice de l'Observatoire suisse de la santé

L'immigration du personnel de santé vers la Suisse

Ce travail décrit le phénomène migratoire du personnel de santé vers la Suisse en se focalisant sur les médecins et les professionnels des soins infirmiers. Il doit contribuer à une meilleure connaissance de la problématique, en vue de la mise en œuvre d'un code de pratique pour le recrutement international du personnel de santé.

La Suisse attire en premier lieu des professionnels et professionnelles hautement qualifiés provenant des pays limitrophes

L'immigration de professionnels de la santé représente moins de 5% de l'immigration totale de la Suisse.

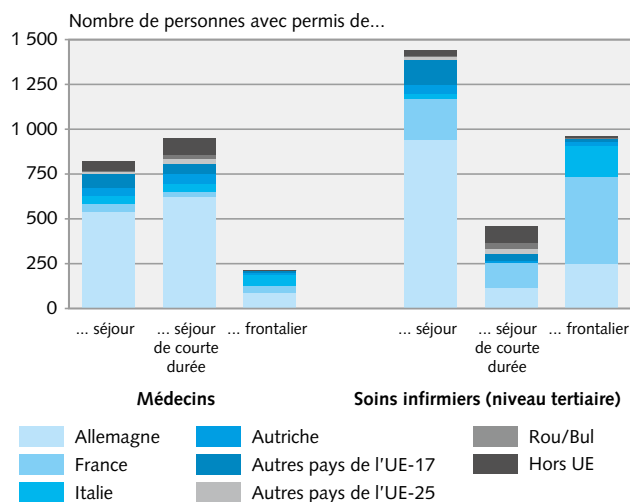
Entre 2003 et 2009, elle a augmenté de 1800 à 2600 personnes détenant au permis de séjour (≥ 12 mois), au détriment du nombre de personnes entrant avec un permis de séjour de courte durée (3 à < 12 mois), qui a diminué de 3000 à 1500, environ. Cette évolution reflète la suppression en 2007 des contingents pour les ressortissants des pays de l'UE et de l'AELE.

Plus de 80% des personnes immigrantes formées dans la santé ont terminé une formation de niveau tertiaire. Ainsi, en 2008, parmi les personnes entrant en Suisse avec un permis de séjour, 30% bénéficiaient d'une formation de médecin, 50% d'une formation dans les soins infirmiers de niveau tertiaire et 5% d'une formation dans la thérapie.

En se basant sur leur nationalité, 80% des professionnels de santé entrant en Suisse provenaient des pays limitrophes, cette part étant la plus faible parmi les personnes au bénéfice d'un permis de séjour de courte durée (Figure 1).

Médecins et professionnels des soins infirmiers (niveau tertiaire): immigration selon la nationalité et le type de résidence (Suisse, 2008)

Fig. 1



Les données

Ce travail se focalise sur les médecins et les professionnels des soins infirmiers employés dans les hôpitaux et les établissements pour personnes âgées. Il repose sur l'analyse des données de neuf statistiques suisses. Le nombre de professionnels de la santé formés en Suisse provient de trois statistiques de l'OFS (**statistiques des hautes écoles universitaires et spécialisées, de la formation professionnelle supérieure et de la formation élémentaire**).

L'information concernant les post-qualifications dans le domaine des soins infirmiers est issue de la **statistique des diplômes et certificats en professions de la santé** de la CRS. La reconnaissance des diplômes professionnels obtenus à l'étranger est documentée au travers du **registre des professions médicales** de l'OFSP (MedReg) et de la **statistique de la reconnaissance des diplômes étrangers** de la CRS. Le **système d'information central sur la migration** de l'ODM (Symic) renseigne sur le nombre annuel de personnes étrangères entrant en Suisse, sans toutefois renseigner sur la durée du séjour en Suisse. Enfin, les effectifs de personnel de santé employé dans les institutions de soins sont décrits au travers de deux statistiques de l'OFS: la **statistique des hôpitaux** et la **statistique des institutions médico-sociales**. La première distingue le personnel de santé selon sa nationalité, tandis que la seconde décrit ses effectifs selon le pays de formation du personnel. Finalement, la **statistique des médecins** de la FMH renseigne sur le pays d'obtention du diplôme de médecin.

Personnel de nationalité étrangère ou personnel formé à l'étranger?

Les ressources humaines en santé peuvent être classées selon leur nationalité ou selon le pays de formation. L'enjeu des discussions concernant l'immigration de professionnels de la santé réside dans le fait qu'elle permet de répondre à des besoins en personnel immédiats, sans investir dans leur formation. L'analyse du phénomène migratoire doit donc chercher à distinguer les personnes formées à l'étranger de celles formées en Suisse. Compte tenu du fait que la population suisse totale compte 22% de résidents de nationalité étrangère, on peut s'attendre à ce qu'une partie des personnes formées en Suisse soit donc aussi de nationalité étrangère. L'interprétation des résultats doit tenir compte de la perspective utilisée (nationalité vs. pays de formation) et du fait que celles-ci se chevauchent partiellement.

Dans les hôpitaux, l'expansion des effectifs est due à un accroissement du personnel de nationalité étrangère

Entre 2002 et 2008, l'effectif total du personnel de santé des hôpitaux a augmenté de 104'000 à presque 119'000 employés, soit une hausse de 15'000 personnes dont 55% sont de nationalité étrangère (Figure 2). L'effectif des employés de nationalité étrangère a ainsi augmenté de 24% (8000 personnes). Dans la population suisse, la proportion des résidents de nationalité étrangère – qui suivent leur formation en Suisse – ne s'élevant qu'à 22%, il est concevable qu'une bonne partie de l'accroissement de l'effectif des employés de nationalité étrangère soit due à des professionnels immigrants formés à l'étranger. L'évolution des effectifs diffère selon le groupe professionnel considéré. Ces derniers reposent toutefois sur des estimations, et les chiffres qui suivent doivent être interprétés en conséquence.

De 2002 à 2008, les effectifs de médecins hospitaliers ont augmenté de 16'000 à 20'000 médecins environ. La hausse la plus importante – presque 1400 médecins – s'observe en 2005 et reflète l'introduction des 50 heures hebdomadaires pour les médecins.

En comparant l'évolution des effectifs en fonction de la nationalité, 75% de cette hausse est attribuable à des médecins de nationalité étrangère. Comme dans les facultés suisses de médecine, moins de 6% des diplômés sont de nationalité étrangère, on peut supposer que la grande majorité de ces médecins de nationalité étrangère aient été formés ailleurs qu'en Suisse.

L'effectif du personnel des soins infirmiers a augmenté de 48'000 en 2002 à 54'000 personnes employées en 2008. 55% de ces 6000 personnes supplémentaires sont de nationalité étrangère. De nouveau, comme pour les médecins, une bonne partie de ces personnes pourraient représenter des professionnels qualifiés immigrants.

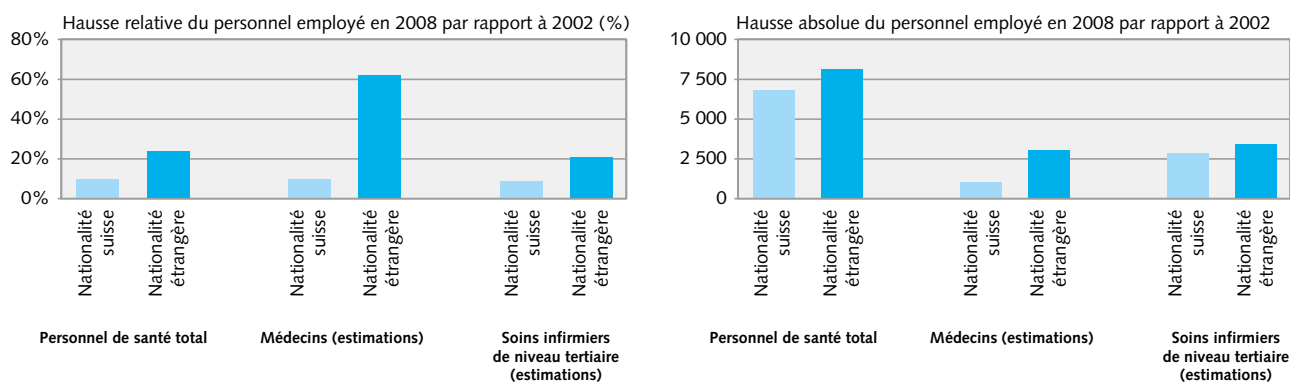
Cette hypothèse est confirmée par les résultats d'une enquête transversale réalisée en 2009 par l'Institut pour la science des soins infirmiers de l'Université de Bâle auprès de 1600 infirmiers et infirmières employés dans 35 hôpitaux suisses, selon laquelle 22% des personnes interrogées ont été formées dans un autre pays que la Suisse.

Parmi le personnel des soins infirmiers des établissements pour personnes âgées, une personne sur cinq est formée à l'étranger

Entre 2006 et 2008, le nombre total de personnes employées dans les établissements pour personnes âgées a augmenté de 8% tandis que l'effectif du personnel des soins infirmiers a augmenté de 16%, indiquant une hausse du niveau de qualification.

Dans ces établissements, en 2008, parmi les 56'000 personnes pour lesquelles le pays d'obtention du titre est connu, 10% ont été formées à l'étranger. Cette proportion s'élève à 21% parmi les 15'000 personnes bénéficiant d'une formation dans les soins au niveau tertiaire, chiffre comparable à celui observé dans l'enquête transversale mentionnée précédemment.

Personnel de santé dans les hôpitaux suisses: hausses relative et absolue des effectifs entre 2002 et 2008 **Fig. 2**



Source: OFS: KS, 2002–2008

© Obsan

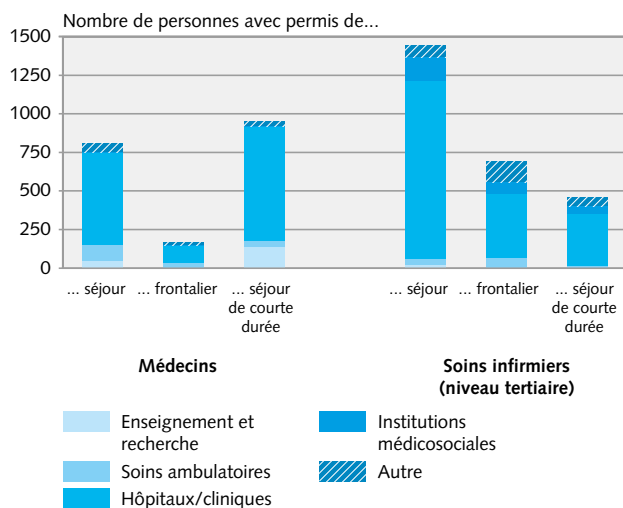
Le bilan migratoire tend à augmenter et profite en premier lieu aux hôpitaux/cliniques

Pour l'ensemble du personnel de santé migrant, le bilan migratoire (= immigration – émigration) s'est avéré positif chaque année depuis 2003. Il a oscillé entre +900 personnes détentrices d'un permis de séjour ou d'un permis de frontalier en 2006 à +4400 personnes en 2008 pour redescendre à +3200 personnes en 2009.

En 2008, pour les médecins et le personnel des soins infirmiers, ce bilan représentait +1000 et +2100 personnes, respectivement. Le secteur des hôpitaux/cliniques en est le grand bénéficiaire puisqu'il a absorbé 74% des médecins et 80% du personnel des soins infirmiers de niveau tertiaire (Figure 3).

Ainsi, le système de santé et en particulier le secteur des hôpitaux/cliniques «gagne» chaque année plusieurs centaines de personnes formées à l'étranger. Cependant, la durée de séjour des personnes immigrantes n'est pas connue, tout comme les changements professionnels survenant après l'entrée sur le territoire suisse.

Médecins et professionnels des soins infirmiers (niveau tertiaire): bilan migratoire par secteur économique de l'employeur (2008) Fig. 3



Source: ODM: Symic, 2008

© Obsan

L'immigration compense le nombre insuffisant de personnes formées en Suisse...

La relève formée en Suisse est mal documentée car seuls les diplômes décernés sont recensés. Aucune information concernant la part des personnes qui exercent ensuite dans le secteur de la santé n'est disponible. En médecine, le nombre de diplômes octroyés a diminué de 800 en 1999 à 600 en 2006. Si la situation semble se corriger depuis 2008, son effet est encore peu visible dans la présente analyse. Le nombre de diplômes de soins infirmiers du niveau tertiaire a pour sa part diminué de 2500 en 2002 à 2200 en 2008. Cette baisse est compensée par une hausse du nombre de diplômes délivrés dans le domaine des soins infirmiers de niveau secondaire II, correspondant en grande partie à des titres d'ASSC¹. Or, une bonne partie de ces personnes poursuivent directement leurs études et n'entrent pas sur le marché du travail.

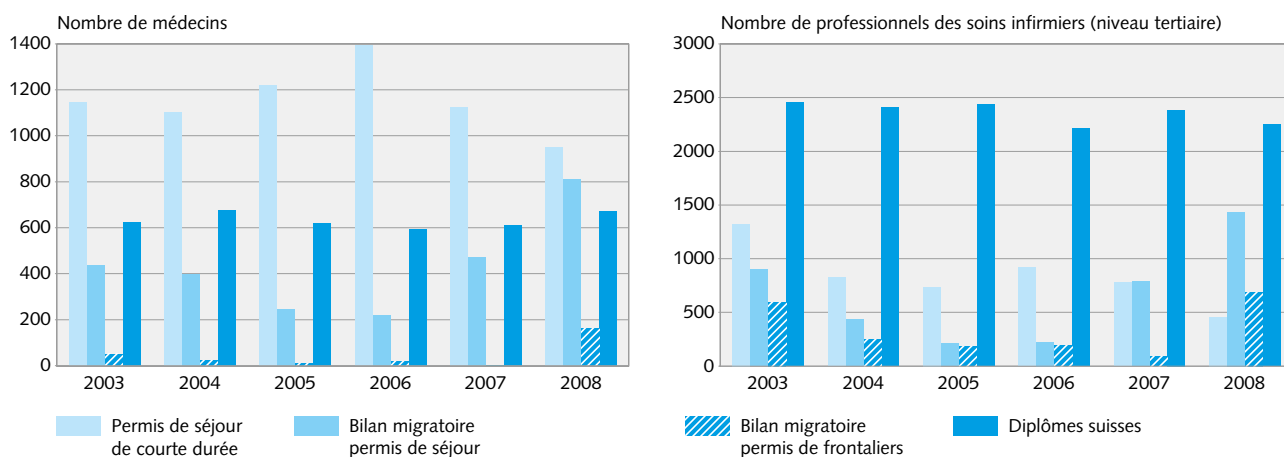
Les résultats convergent et mettent en évidence des tendances opposées: la formation locale a diminué alors que l'immigration a augmenté. En 2008 pour dix médecins diplômés en Suisse, le bilan migratoire s'élevait à quinze médecins immigrants – frontaliers et détenteurs d'un permis de séjour. La même année, pour dix personnes formées dans les soins (niveau tertiaire), le bilan migratoire atteignait plus de neuf personnes étrangères entrant en Suisse. A ces personnes s'ajoutent les personnes séjournant en Suisse avec un permis de séjour de courte durée (entre 3 et <12 mois).

... mais la Suisse offre aussi des opportunités de formation pour les personnes en provenance de l'étranger

Entre 12 et 15% des étudiants inscrits dans les filières santé des HES ont obtenu leur certificat d'accès aux études dans un des pays limitrophes, en particulier de France.

Parmi les médecins, les possibilités de formation concernent plutôt la formation postgrade. Des médecins immigrants ayant obtenu leur diplôme en 2002 à l'étranger, 26% ont terminé une spécialisation postgrade en Suisse avant 2010, une proportion comparable à celle observée pour les médecins diplômés en Suisse. Parmi tous les médecins obtenant un titre de spécialiste, la part des médecins immigrants a augmenté de 13% en 2005 à 30% en 2009. Ainsi, sur dix médecins obtenant un titre de spécialiste, trois ont obtenu leur diplôme à l'étranger. Dans 80% des cas il s'agit alors d'un médecin diplômé en Allemagne.

Médecins et professionnels des soins infirmiers (niveau tertiaire) formés en Suisse ou immigrants (2003–2008) Fig. 4



Sources: ODM: Symic, 2003–2008; OFS: SIUS, 2003–2008; CRS: Statistique des diplômes et certificats en professions de la santé 2003–2008

© Obsan

¹ ASSC: Assistant et assistante en soins et en santé communautaire

Conclusions

- Le système de santé suisse est dépendant de la main d'œuvre formée à l'étranger pour pallier la pénurie locale de personnel qualifié. Depuis 2003, c'est l'immigration qui a permis l'expansion des effectifs de personnel hospitalier. La Suisse se situe ainsi parmi les principaux bénéficiaires de la migration internationale de professionnels de la santé.
- Le personnel immigrant est hautement qualifié, la majorité ayant bénéficié d'une formation de niveau tertiaire. Il provient d'abord des pays limitrophes, détient un permis de séjour de plus de douze mois et mentionne un employeur dans le secteur des hôpitaux/cliniques.
- Cette dépendance, qui reflète la capacité de planification et de gestion des ressources humaines du système de santé suisse, rend nos institutions vulnérables aux politiques de personnel de santé des pays voisins.
- Ces résultats soulignent l'importance de considérer la question de la migration des professionnels de santé dans le contexte global de la gestion des ressources humaines en santé. Si l'on souhaite contrôler la dépendance face au recrutement international, une planification stratégique et coordonnée des besoins à long terme devient nécessaire. Celle-ci doit tenir compte du fait qu'augmenter et adapter le nombre de places de formation est nécessaire mais insuffisant. Il importe tout autant, si ce n'est plus, de savoir retenir le personnel formé au sein du système de santé et plus particulièrement au sein des institutions de soins.

Hélène Jaccard Ruedin et Marcel Widmer

Publication

On trouvera de plus amples informations dans le rapport ci-après:

- Jaccard Ruedin, H. & Widmer, M. (2010). *L'immigration du personnel de santé vers la Suisse* (Rapport Obsan 39). Observatoire suisse de la santé, Neuchâtel.

Cette publication peut être consultées sous forme électronique à l'adresse internet: www.obsan.ch > Publications

L'Observatoire suisse de la santé (Obsan) est une institution mandatée par la Confédération et les cantons. L'Observatoire suisse de la santé analyse les informations existant en Suisse dans le domaine de la santé. Il soutient la Confédération, les cantons et d'autres institutions du secteur de la santé publique dans leurs planifications, leurs prises de décisions et leurs actions. Pour plus d'informations, consultez www.obsan.ch.

Impressum

Editeur

Observatoire suisse de la santé (Obsan)

Auteurs

Hélène Jaccard Ruedin, Marcel Widmer (Obsan)

Référence bibliographique

Jaccard Ruedin, H. & Widmer, M. (2010). *L'immigration du personnel de santé vers la Suisse* (Obsan Bulletin 4/2010). Neuchâtel: Observatoire suisse de la santé.

Renseignements/informations

Observatoire suisse de la santé
Office fédéral de la statistique
Espace de l'Europe 10
CH-2010 Neuchâtel
Tél. 032 713 60 45
E-mail: obsan@bfs.admin.ch
Internet: www.obsan.ch

Graphisme/Layout

DIAM, Prepress / Print, OFS

Commande

Tél. 032 713 60 60 / Fax 032 713 60 61
E-mail: order@bfs.admin.ch
Numéro de commande: 1034-1004
Cette publication est également disponible en allemand
(Numéro de commande: 1033-1004)

Téléchargement du fichier PDF

www.obsan.ch > Publications

© Obsan 2010

L'Observatoire suisse de la santé (Obsan) est une institution commune de la Confédération et des cantons.



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la santé publique OFSP



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de justice et police DFJP
Office fédéral des migrations ODM